

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 30 ) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIER, M. MIS Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. DUMAS; Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, Mme LEBORGNE, MM. ERGUL, BENDJILLALI, BEAUDEUX, Mme MESLEM, M. PAILLER, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN, MM. MICHAUD, AUDEBERT, Mme BRARD.

POUVOIRS ( 8 ) :

Mme AZIHARI mandant a pour mandataire M. ABELIN  
M. BRAILLARD mandant a pour mandataire Mme LAVRARD.  
M. GAILLARD mandant a pour mandataire M. MIS  
M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. MELQUIOND  
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MAUDUIT  
Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT  
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. PAILLER  
Mme WEINLAND mandant a pour mandataire Mme MERY

EXCUSE ( 1 ) : M. GANIVELLE

Françoise BRAUD a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Travaux sur un objet classé et demande de subvention auprès de l'Etat**

*La cloche russe offerte à la paroisse Saint-Jean l'Evangéliste de Châteauneuf, commune de Châtellerault, en 1897, a été classée au titre des Monuments Historiques en 2012. Son entretien incombe aujourd'hui à la Ville, sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat.*

*Depuis plusieurs années son système électrique de tintement, relié au mécanisme de l'horlogerie, est défaillant. Des travaux de démontage du tintement actuel et de remise en fonctionnement s'avèrent indispensables au bon fonctionnement et à la bonne préservation de la cloche. Le coût estimatif des travaux à effectuer est de 14 002 € HT.*

*Les travaux qui font l'objet du devis en annexe ayant été prescrits en 2013 par l'expert campanaire du Ministère de la Culture. La Ville de Châtellerault sollicite pour ces travaux une aide financière de la DRAC de Nouvelle-Aquitaine. Le devis étant conforme au cahier des charges du Ministère, il convient de solliciter auprès de la DRAC une subvention à hauteur de 50% du coût hors taxe de la dépense.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L.2121 – 29 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

**VU** la délibération n°1 du 17 avril 2014 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire notamment sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés d'un montant inférieur au seuil défini par le règlement de la Commission Européenne pour les marchés de fournitures et de service,

**CONSIDERANT** que le dossier de demande d'autorisation de travaux sur un objet classé et de subvention est conforme au cahier des charges de la DRAC,

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 27 septembre 2016

n° 17

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le projet de travaux de remise en fonctionnement du tintement de la cloche russe estimés à 14 000 € HT (16 800 € TTC)
- de solliciter une aide de la DRAC à hauteur de 50 % du coût estimatif hors taxes soit 7 000 €
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier

### BUDGET PREVISIONNEL DES TRAVAUX

DEPENSES		RECETTES	
Travaux entreprise BODET	14 000 € HT soit 16 800 € TTC	Subvention DRAC (50 % du coût HT)	7 000,00 €
		Ville	9 800,00 €
TOTAL	16 800,00 €	TOTAL	16 800,00 €

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER